

| | | |
|--|--|---|
| ORDONNANCE COLLECTIVE | INITIER L'ADMINISTRATION DE DIPHENHYDRAMINE (BÉNADRYL) | NO : OC-2-B-Ea-K (Temp :) 6/6 |
| Référence: <input type="checkbox"/> protocole thérapeutique <input type="checkbox"/> règle de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole clinique interdisciplinaire | Mise en vigueur le : <u> octobre 2014 </u> | |
| PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmiers (ères) travaillant à l'urgence du CSSSSL. | | |
| GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Toute clientèle de 2 ans et plus de l'urgence du CSSSSL présentant une réaction cutanée avec prurit. | | |
| ACTIVITÉS RÉSERVÉES : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance. K- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance | | |
| INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Toute clientèle présentant un prurit induit par irritation de la peau, une réaction cutanée ou une piqûre d'insecte. | | |
| INTENTION THÉRAPEUTIQUE Soulager rapidement les symptômes d'un client présentant une réaction cutanée avec prurit. | | |
| CONTRE-INDICATION <ul style="list-style-type: none">• Allergie ou intolérance aux antihistaminiques• Prise d'un antihistaminique dans les 6 dernières heures• Altération de l'état de conscience• Grossesse/allaitement• Glaucome• Hypertrophie de la prostate• Rétention urinaire• Asthme sévère• Hyperthyroïdie | | |

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Aucune

DIRECTIVES

1. Évaluer la condition clinique du client incluant l'examen clinique, l'évaluation de la douleur, les signes vitaux (TA, FC, FR, saturation et température), les allergies et les antécédents médicaux.

Aviser immédiatement le médecin s'il y a présence d'un des symptômes suivants :

- Signes vitaux instables selon charte de l'âge
- Dyspnée ou toux
- Sibilance à l'auscultation ou stridor
- Raucité de la voix
- Œdème des muqueuses
- Dysphagie
- Vomissements, diarrhées ou douleur abdominale
- Étourdissement ou syncope
- Léthargie

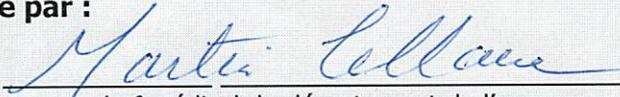
2. Évaluer la médication prise dans les dernières heures.
3. Évaluer s'il y a lieu la médication usuelle prise.
4. L'infirmière initie l'ordonnance collective si le client présente les critères d'indications et l'absence des contre-indications.
5. Administrer le diphenhydramine (bénadryl) **uniquement** par voie orale :

| Âge | Dose orale de diphenhydramine (bénadryl) |
|-----------------------------------|---|
| Dose pédiatrique (2 ans et plus) | 1 mg/ kg par dose pour un maximum de 50 mg po q 6 h (max 2 doses) |
| Dose adulte | 50 mg po q 6h prn (max 2 doses) |
| Dose gériatrique (75 ans et plus) | 25 mg po q 6h prn (max 2 doses) |

6. Aviser son client des effets secondaires à surveiller : somnolence, étourdissements, sécheresse de la bouche, nausée, nervosité (minimum 6 heures)
7. Aviser son client qu'il ne peut pas conduire d'automobile tant qu'il ressent de la somnolence suite à l'administration du médicament,
8. Documenter l'ordonnance collective au dossier, les informations cliniques pertinentes et les interventions posées.
9. Réévaluer le client 1 heure après l'administration de la médication ou avant (au besoin ou selon norme de triage). L'infirmier (ère) évalue la condition physique du client, l'efficacité de la médication, la présence d'effets indésirables et reprend les signes vitaux. Si les symptômes s'aggravent ou si le client se détériore, en aviser le médecin.

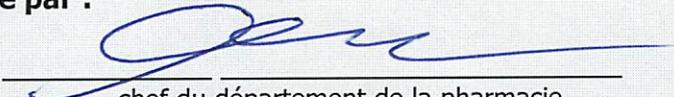
PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :


chef médical du département de l'urgence

2014/10/22
Date

Validée par :


chef du département de la pharmacie

2014 10 21
Date

Validée par :


Directrice des soins infirmiers

2014/11/25
Date

Validée par :


Directeur des services professionnels et des affaires médicales

2014/11/19
Date

Approuvée par :


Président du CMDP

2014/11/17
Date